

**VILLE DE MONTBARD****B.P. 90****21506 MONTBARD CEDEX****Tél. 03.80.92.01:34 – Fax. 03.80.89.11.99****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

\*\*\*\*\*

**CONSEIL D'ADMINISTRATION****MARDI 13 MARS 2018****(dûment convoqué le 7 mars 2018)**

**Présents** : Mme Laurence PORTE – Mme Maria MARCOS – Mme Béatrice QUILLOUX –  
Mme Francisca BARREIRA – Mme Michèle TRUCHOT – Mme Françoise FRACHEBOIS –  
M. Serge LALONDRE.

**Excusées** : Mme Catherine PITOIS – Mme Christelle SILVESTRE – Mme Brigitte GUICHARD.

**2018/04 - Tarifs Accueil de loisirs 4-17 ans à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018**

Il est proposé l'actualisation des tarifs pour l'Accueil de Loisirs et l'accueil jeunes à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018, en tenant compte du quotient Familial qui est calculé de la manière suivante :

Revenu Fiscal de Référence

Nombre de part\*12 mois

Le nombre de part étant défini de la manière suivante :

Couple ou 1 parent seul : 2 parts  
Le 1<sup>er</sup> enfant : 0.5 part  
Le second enfant : 0.5 part  
Le 3<sup>ème</sup> enfant et plus : 1 part

Il est proposé d'actualiser ces tarifs et de simplifier la tarification en intégrant le prix du repas dans le tarif de la journée.

Les nouveaux tarifs proposés à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018 pour l'accueil de loisirs des 4 – 13 ans et de l'accueil jeunes 14 -17 ans s'établissent comme suit :

**1/ Tarifs ½ journée et journée**

Quotient familial	Tarif ALSH			
	½ journée		journée	
	Montbard	hors Montbard	Montbard	hors Montbard
de 0 à 500	3.00€	3.90€	10.90€	12.70€
de 501 à 750	3.85€	5.00€	12.60€	14.90€
de 751 à 999	5.00€	6.50€	14.90€	17.90€
de 1000 et plus	6.20€	8.00€	17.30€	20.90€

***Il convient de préciser :***

- si un enfant est inscrit à la journée où à une sortie, la famille doit le désinscrire dans un délai de 48h (sauf justificatif médical) sinon celle-ci lui sera facturée.

- les familles bénéficiant de l'aide aux temps libres de la Caisse d'Allocations Familiales se verront appliquer une réduction de 1.20 € par ½ journée pour les ½ journées en nombre paire et de 4.40 € pour les journées complètes ainsi que du forfait de 8 € par jour, dans la limite de 14 jours/an pour les séjours.

- pour les enfants placés en famille d'accueil, la participation pour les assistants familiaux sera basée sur le QF 1<sup>ère</sup> tranche (de 0 à 500) et tiendra compte du lieu de domiciliation de la famille d'accueil.

**2/ Supplément pour les séjours de 5 jours maximum**

Quotient familial	Supplément par nuitée et par enfant	
	Montbard	hors Montbard
de 0 à 500	3.50€	4.55€
de 501 à 750	4.50€	5.85€
de 751 à 999	5.20€	6.70€
de 1000 et plus	5.70€	7.40€

**3/ Supplément pour une sortie en parc d'attraction : 5.50€ par enfant.**



POUR EXTRAIT CONFORME,  
La Présidente,

Laurence PORTE



Dépose le :

**20 MARS 2018**

**A LA SOUS-PREFECTURE  
DE MONTBARD**